

ASSOCIATION L.E.A
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - ACCESSIBILITÉ
TEL : 06 15 65 04 50
Mail : association.lea59@yahoo.fr

MEMBRES DE L'ASSOCIATION :
PRÉSIDENT D'HONNEUR : GRÉGORY LECHELLE

PRÉSIDENT : ABDELKARIM BENNAI

VICE-PRÉSIDENT : BRUNO PIQUE

SECRÉTAIRE : PASCAL DUDANT

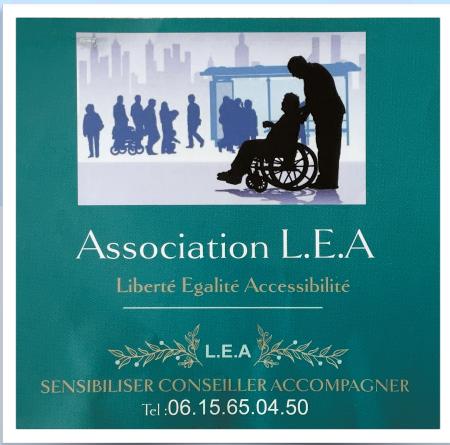
SECRÉTAIRE ADJOINTE : LAURENCE POLLET
CHARGÉE DE MISSION ACCESSIBILITÉ

TRÉSORIER : PASCAL BOUFFLERS

CONSEILLER EN COMMUNICATION : PASCAL DETRIVIERE
ASSISTANTE : SYLVAINE DETRIVIERE

PARTENAIRES :

CONSEILLÈRE JURIDIQUE : MAÎTRE MARIANNE BLEITRACH, AVOCATE
RÉFÉRENT HANDICAPS VISUELS : JEAN-Louis VERVOORT
RÉFÉRENT HANDICAPS AUDITIFS : HUGO DUMORTIER
RÉFÉRENTE SITE FACEBOOK : VIRGINIE PLESSE
UNADEV - RÉGION HAUTS DE FRANCE : MATHIEU GASNIER



**ASSOCIATION L.E.A
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - ACCESSIBILITÉ**

NOTRE DEVISE

L'ACCESSIBILITÉ C'EST LA LIBERTÉ : PENSER AU HANDICAP DOIT ÊTRE NOTRE CAP

**« UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DANS UN ENVIRONNEMENT ACCESSIBLE EST UNE PERSONNE VALIDE.
UNE PERSONNE VALIDE DANS UN ENVIRONNEMENT NON ACCESSIBLE EST UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP »**

NOTRE VOLONTÉ :

**AGIR POUR UN CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP
EN MÉMOIRE DE NOTRE PRÉSIDENT D'HONNEUR GREGORY LECHELLE**

« CE N'EST PAS PARCE QUE LES CHOSES SONT DIFFICILES QUE NOUS N'OSONS PAS. C'EST PARCE QUE NOUS N'OSONS PAS QU'ELLES SONT DIFFICILES »
(SENEQUE)

NOTRE PROJET :

**UN MODÈLE DE CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE
DUPLICABLE DANS TOUS LES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS
DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE**

**LA RÉGION HAUTS DE FRANCE COMPREND 5 DÉPARTEMENTS, 145 CANTONS, 26 ARRONDISSEMENTS, 3789 COMMUNES REGROUPÉES DANS 92 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) :
COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES,
[HTTPS://WWW.INSEE.FR/FR/STATISTIQUES/6687007](https://www.insee.fr/fr/statistiques/6687007)**

**UN PROJET DE CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE
QUI GARANTIRA, PAR L'ENGAGEMENT ET LA RÉACTIVITÉ DES SIGNATAIRES,
L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR TOUS, EN TOUS LIEUX ET EN TOUTES CIRCONSTANCES**

LA GENÈSE DE NOTRE PROJET :

**LES DÉFICIESSES ET LACUNES DE LA LOI N° 2005-102 DU 11 FÉVRIER 2005 POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS
ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, CONSTATÉES
QUOTIDIENNEMENT PAR L'ASSOCIATION L.E.A ET CONFORTÉES PAR LE BILAN DU DÉFENSEUR DES DROITS,
CLAIRE HEDON, LE 10 FÉVRIER 2025**

Site : [défenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

<https://www.defenseurdesdroits.fr/handicap-20-ans-apres-la-loi-de-2005-et-maintenant-811>

intitulé :

Handicap : 20 ans après la loi de 2005, et maintenant ?

LES FONDEMENTS DE NOTRE PROJET :

1- QUATRE ENJEUX FONDAMENTAUX

IDENTIFIÉS SOUS FORME D'UN ACRONYME MNÉMOTECHNIQUE DÉFINISSANT LE VERBE :

AGIR

ENJEU N°1 : ACCOMPAGNER SOLIDAIREMENT LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP

ENJEU N°2 : GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, EN TOUS LIEUX ET EN TOUTES CIRCONSTANCES

&

ENJEU N°3 : INTERAGIR PAR LA COMMUNICATION, LA CONCERTATION ET LA COOPÉRATION,
AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

ENJEU N°4 : RECONNAÎTRE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE COMME OBJECTIF PRIORITAIRE,
EN DÉMONTRANT QUE TOUT EST POSSIBLE POUR Y PARVENIR

2- RECUEIL DE TÉMOIGNAGES ET DE RETOURS D'EXPÉRIENCES RÉUSSIES

LOCALEMENT, NATIONALEMENT ET INTERNATIONALEMENT⁽¹⁾ :

- DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- D'ASSOCIATIONS, D'ACTEURS PUBLICS, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

⁽¹⁾ DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SOLUTIONS ADAPTÉES, ...

LES FONDEMENTS DE NOTRE PROJET (SUITE) :

3 - DEUX PRINCIPES D'ORGANISATION DE RÉUNIONS DE TRAVAIL PARTICIPATIVES CIBLÉS EN DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (INTERCOMMUNALITÉS & COMMUNES)

Principe n°1 : désigner, pour chacune des intercommunalités concernées une « **ville pilote** » volontaire pour prendre en charge, conjointement avec l'association L.E.A, la mission de développement de notre projet, par l'intermédiaire d'un **collectif associatif**, dont les missions consisteront, suivant un pilotage collégial et transversal :

- à parachever la charte d'accessibilité universelle pré-écrite par l'association L.E.A
- à permettre sa mise en œuvre effective et sa pérennité sur le territoire intercommunal concerné

Principe n°2 : composer le **collectif associatif**, de façon analogue à la composition de **la commission communale pour l'accessibilité**, définie à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, premier alinéa ⁽¹⁾

(1) Article L2143-3, du code général des collectivités territoriales, premier alinéa :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041587038

« DANS LES COMMUNES DE 5 000 HABITANTS ET PLUS,

IL EST CRÉÉ UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (2)

COMPOSÉE NOTAMMENT DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE, D'ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

REPRÉSENTANT LES PERSONNES HANDICAPÉES POUR TOUS LES TYPES DE HANDICAP,

NOTAMMENT PHYSIQUE, SENSORIEL, COGNITIF, MENTAL OU PSYCHIQUE, D'ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

REPRÉSENTANT LES PERSONNES ÂGÉES, DE REPRÉSENTANTS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

AINSII QUE DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES USAGERS DE LA VILLE »

(2) NE PAS CONFONDRE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ ET COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

**LES 4 ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE NOTRE PROJET
SUR LA BASE D'UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL PONDÉRÉ ET MESURÉ,
EN PRÉVISION DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

ÉTAPE 1 : MARS 2025 - MARS 2026

(A) : ACCOMPAGNER SOLIDAIREMENT LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP :

1 - DESIGNER LES « VILLES PILOTES »

2 - OBTENIR L'ADHÉSION DES INTERCOMMUNALITÉS CONCERNÉES ET DES COMMUNES AFFILIÉES

3 - CONSTITUER DES COLLECTIFS ASSOCIATIFS AU SEIN DES « VILLES PILOTES »

4 - DÉFINIR LES MODALITÉS DE PILOTAGE DES COLLECTIFS ASSOCIATIFS

**5 - DÉTERMINER LES PROCÉDURES DE RECUEIL DES TÉMOIGNAGES
ET DES RETOURS D'EXPÉRIENCES RÉUSSIES**

6 - RENSEIGNER RÉGULIÈREMENT LES MÉDIAS SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET

ÉTAPES 2 ET 3 : AVRIL 2026 - NOVEMBRE 2026

(G) : GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, EN TOUS LIEUX ET EN TOUTES CIRCONSTANCES

&

**(I) INTERAGIR PAR LA COMMUNICATION, LA CONCERTATION ET LA COOPÉRATION,
AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL :**

- ORGANISATION DE RÉUNIONS DE TRAVAIL DANS LES « VILLES PILOTES »,
RÉUNISSANT LES COLLECTIFS ASSOCIATIFS, POUR :
- LECTURE DE LA CHARTE PRÉ-ÉCRITE, ANALYSES, CORRECTIONS, AJUSTEMENTS, SYNTHÈSE DES TÉMOIGNAGES
ET DES RETOURS D'EXPÉRIENCES LOCAUX, NATIONALS ET INTERNATIONAUX, ACTUALISATION
- CONSULTATION DES INSTANCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES AFFILIÉES
POUR VALIDATION DU PROJET ET DU CONTENU DE LA CHARTE
- COMPLÉTITUDE, MISE EN PAGE ET PARACHEVEMENT DE LA CHARTE PAR LES COLLECTIFS ASSOCIATIFS

ÉTAPE 4 : DÉCEMBRE 2026 (1)

**(R) : RECONNAÎTRE OFFICIELLEMENT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE COMME OBJECTIF PRIORITAIRE,
EN DÉMONTRANT QUE TOUT EST POSSIBLE POUR Y PARVENIR :**

- GARANTIR L'EFFECTIVITÉ ET LA PÉRENNITÉ DE LA CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE :
SIGNATURE OFFICIELLE PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS AYANT CONTRIBUÉ À SON PARACHEVEMENT

(1) - ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE AJUSTABLE EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DU PROJET

UNE CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE : QUEL CONTENU ?

**- DIAGNOSTIC DU DÉFENSEUR DES DROITS ET DE L'ASSOCIATION L.E.A
20 ANS APRÈS LA LOI DE 2005**

- DÉSIGNATION DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS À MOBILISER**
- DÉVELOPPEMENT DES 4 ENJEUX PRINCIPAUX À DÉVELOPPER**

FIGURANT DANS LE MODÈLE DE CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE PRÉ-ÉCRITE PAR L'ASSOCIATION L.E.A

- DÉFINITION DES OBJECTIFS À ATTEINDRE EN FONCTION DES 4 FAMILLES DU HANDICAP :
MOTEUR, SENSORIEL, COGNITIF, PSYCHIQUE**

**SUR LA BASE DES DIAGNOSTICS DU DÉFENSEUR DES DROITS ET DE L'ASSOCIATION L.E.A, DES TÉMOIGNAGES, DES PROPOSITIONS,
DES SOLUTIONS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES RETOURS D'EXPÉRIENCES RÉUSSIES, D'ASSOCIATIONS
D'ACTEURS PUBLICS, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX, ...**

- DESCRIPTION DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE COLLECTIVEMENT
SUIVANT LES ENJEUX, LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS RECENSÉES**

UNE CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE : QUEL CONTENU ? (suite)

- FOCUS SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES A PROMOUVOIR : (LISTE NON EXHAUSTIVE)

**- PARTICIPATION DES COMMISSIONS COMMUNALES POUR L'ACCESSIBILITÉ
AUX RÉFLEXIONS SUR LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DES TERRITOIRES (O.A.P),
EN COURS OU ENVISAGÉES PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES (INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES)**

**LES O.A.P SONT DES DES DISPOSITIFS D'URBANISME OPÉRATIONNEL PRÉCIEUX POUR LA PRISE EN COMPTE
DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES (1)**

**- RÉALISATION ET DIFFUSION D'UNE AFFICHE DE SENSIBILISATION
EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS
RÉCAPITULANT LES 4 ENJEUX DE LA CHARTE**

**- CRÉATION D'UN LABEL SPÉCIFIQUE « VILLE ACCESSIBLE »
ET SOLICITATION DU LABEL OFFICIEL D'ETAT « DESTINATION POUR TOUS »
QUI RÉCOMPENSE LES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES EN FAVEUR DU TOURISME ACCESSIBLE**

[HTTPS://WWW.ECONOMIE.GOUV.FR/ACTUALITES/DESTINATION-POUR-TOUS-VERSION-ACTUALISEE-LABEL-VALORISANT-INCLUSION-TERRITOIRES](https://www.economie.gouv.fr/actualites/destination-pour-tous-version-actualisee-label-valorisant-inclusion-territoires)

**- DÉSIGNATION D'AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE
DANS TOUTES LES INTERCOMMUNALITÉS ET LES COMMUNES**

*(1) CES O.A.P SONT RÉGIES PAR LES ARTICLES R151-6 À R151-8 DU CODE DE L'URBANISME,
[HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/CODES/SECTION_LC/LEGITEXT00006074075/LEGISCTA000031719991/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/legiText00006074075/legiscta000031719991/)*

FOCUS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT

EN LA MATIÈRE, L'ASSOCIATION L.E.A DISPOSE DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES
ET PEUT APPORTER SA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE CE PROJET EFFICIENT ET STRATÉGIQUE
DANS LE DOMAIN DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, PAR RAPPORT AUX 3 ENGAGEMENTS QUI LE DÉFINISSENT :

- ENGAGEMENT N°1 :
RATTRAPER LES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT
ET AGIR LÀ OÙ UN ACCOMPAGNEMENT ÉQUITABLE EST NÉCESSAIRE
« LA PREMIÈRE ÉGALITÉ, C'EST L'ÉQUITÉ » VICTOR HUGO

- ENGAGEMENT N°2 :
FAIRE FACE COLLECTIVEMENT AUX ENJEUX GLOBAUX
« LE SECRET DU CHANGEMENT, C'EST DE CONCENTRER SON ÉNERGIE À CONSTRUIRE L'AVENIR » SOCRATE

- ENGAGEMENT N°3 :
ACCOMPAGNER LES CONVERSIONS ET LA RÉSILIENCE
« LA RÉSILIENCE, C'EST L'ART DE NAVIGUER DANS LES TORRENTS » BORIS CYRULNIK

UNE CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE : ET APRÈS ?

**- ASSURER L'EFFECTIVITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNITÉ DE LA CHARTE
PAR L'INTERMÉDIAIRE DE PLATEFORMES NUMÉRIQUES DÉDIÉES
DANS TOUTES LES INSTITUTIONS PUBLIQUES**

**- INSTAURER UNE VEILLE ASSOCIATIVE INTERCONNECTÉE ⁽¹⁾
AVEC TOUS LES PARTENAIRES AYANT CONTRIBUÉ AU PARACHÈVEMENT DE LA CHARTE**

***(1) CETTE VEILLE ASSOCIATIVE INTERCONNECTÉE PERMETTRA DE VÉRIFIER LES MODALITÉS
DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES POUR L'ACCESSIBILITÉ
AFIN QU'ELLES ASSURENT TOUTES SES MISSIONS, NOTAMMENT DANS LES DOMAINES
DE LA PROGRAMMATION ET LE SUIVI DES ENJEUX, DES OBJECTIFS, DES ACTIONS ET DES ORIENTATIONS
DÉFINIS DANS LA CHARTE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE INTERACTIVE, POUR CHAQUE TERRITOIRE CONCERNÉ***

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE NOTRE PROJET

ACTUELLEMENT, L'ASSOCIATION L.E.A PORTE SON ATTENTION SUR
LES ARRONDISSEMENTS DE VALENCIENNES, DOUAI, CAMBRAI, MAUBEUGE

AFIN DE DÉVELOPPER CE PROJET ET PERMETTRE SON RAYONNEMENT
AU SEIN DES 22 AUTRES ARRONDISSEMENTS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

L'ASSOCIATION L.E.A AURA BESOIN D'UN SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER
DE TOUS LES ACTEURS INSTITUTIONNELS :

ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENTS, INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS (EPA),
CHAMBRES CONSULAIRES, BAILLEURS ET ORGANISMES SOCIAUX, ...

COMMUNES AYANT DONNÉ LEUR ACCORD POUR DEVENIR « VILLE PILOTE » :

SAINT-SAULVE POUR LES 35 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES
ORCHIES POUR LES 38 COMMUNES ET VILLAGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT
CUINCY POUR LES 35 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS

COMMUNE CONSULTÉE :

BOUCHAIN (OÙ SE SITUE LE SIÈGE DE L'ASSOCIATION L.E.A)
POUR LES 47 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT